

ces discussions sur le mariage civil... Sans doute, les partisans des doctrines ultramontaines doivent désirer de se présenter devant lui... (Déclaration de droite) C'est qu'il y a une chose qui répugne plus que toute autre au paysan de France; c'est le jor du fauconnisme... M. Jules Ferry demande que la séance soit suspendue.

La séance est suspendue pendant une demi-heure.

La séance est reprise à 5 heures 5.

M. BERNARD-LAVÈRNE dit qu'il se propose de signaler un article qui a paru dans la Défense, article injurieux pour le président de la République, et qui contient sur le président du conseil des assertions outrageantes.

L'orateur espère que le ministre voudra bien s'expliquer sur cet article.

M. le PRÉSIDENT DU CONSEIL répond qu'il n'avait pas lu cet article et qu'il avait été seulement informé de ce qu'il contenait, sans que son discours d'hier lui eût été dicté par M. le président de la République.

M. le PRÉSIDENT DU CONSEIL dit que son honneur est engagé dans la question que l'on prétend qu'il a eue à la question du jour.

Ceux qui ont écrit cet article ignorent ce que c'est qu'un honneur. (Applaudissements.) Après avoir dit qu'il n'avait pas lu cet article, l'orateur se livre à une tirade de déclamation, et dit qu'il a été colonniste. (Applaudissements.) La colonnie s'adresse à la fois au ministre et au président de la République.

Le gouvernement est maître de lui-même, et toutes les fois qu'il exprime une opinion, c'est la sienne. (Nouveaux applaudissements.) On ne doit pas introduire le nom du président de la République dans les débats parlementaires; mais l'orateur exprime sa sincère admiration pour la conduite politique du président.

Le journal dont on parle a pu facilement indiquer quel serait le sens du discours d'un homme dont les opinions sont connues et qui a toujours fait marcher de pair un profond respect pour la religion et une volonté ferme de faire observer la loi.

Le gouvernement a le devoir de faire respecter la loi d'autant plus énergiquement, que l'on peut se servir d'imunités pour prononcer des paroles de nature à troubler les consciences et à altérer nos bonnes relations avec l'étranger.

L'orateur déclare que tant qu'il pourra mettre la loi en mouvement il n'hésitera pas à le faire pour réprimer ces abus. (Applaudissements à gauche.)

M. le COMTE DE MONTMAYEL dit qu'il a écouté avec attention les déclarations dirigées contre les catholiques, il a écouté l'expression de son indignation, espérant que M. le ministre de l'Intérieur aura émis la parole de la déclaration d'un respect platonique pour la religion. (Très-bien ! à gauche.)

Après le discours qui a été prononcé au début de la séance, il est plus nécessaire que jamais que le gouvernement réponde à la question précédente, et pose par l'orateur. On cherche vainement à établir une distinction entre les protestants et les catholiques. L'Église catholique est, indissolublement une.

Elle est sortie par elle-même de la main de son créateur pour sauvegarder sa mission sur les terres; elle peut faire des conventions avec les pouvoirs civils, mais elle ne peut jamais abandonner de sa façon abusive le principe de sa liberté.

Pour que l'Église soit libre dans sa doctrine, il faut qu'elle ait la liberté de la parole, qu'elle puisse dénoncer l'iniquité, qu'elle ait enfin la liberté de son gouvernement, c'est-à-dire la liberté de la parole.

Le Pape, puissance merveilleuse qui traverse les âges, doit inspirer à tous les esprits des sentiments de respect et d'admiration.

Pour se défendre de cette admiration, il n'y a d'autre ressource que la révolte. C'est que le Pape est le chef de l'Église, et qu'il est le lien de toutes les âmes dans le catholicisme. On ne peut porter atteinte à sa liberté sans violer la liberté de la conscience humaine.

Un moment qu'un cri d'alarme s'est élevé dans toute l'Europe, devant l'insolence du Pape menaçant, il est dit que les hommes pour prétendre que les catholiques voulaient pousser la France dans une guerre contre l'Italie, comme pour la voler aujourd'hui à la malédiction, demain sans doute au massacre. (Mouvements divers.)

L'orateur cite un article du Rappel où les catholiques sont présentés comme venant enlever les soldats à la guerre et à la mort et appeler de leurs vœux l'invasion étrangère. On oublie que c'est par millions que se comptent les catholiques auxquels s'adresse cet outrage.

Il est regrettable que M. le président du conseil n'ait pas trouvé un mot pour flétrir de pareils écrits.

Les catholiques ne veulent pas la guerre avec l'Italie, ils ne veulent pas la guerre avec le monde. (Très-bien ! à droite.) Mais ils ont le droit d'aimer le Pape et de témoigner leur sentiment. On a dit que les catholiques étaient rarement patriotes; mais c'est la loi qui est la meilleure garantie de la religion. L'orateur proteste avec indignation contre des allégations aussi fausses qu'injurieuses.

Mais il appartient au gouvernement d'assurer aux catholiques une profession efficace. Qu'a-t-il fait dans ce but? Qu'a-t-il fait pour les défendre contre des attaques et des invectives qui menacent?

L'orateur donne lecture d'articles de journaux qui attaquent avec violence le Pape et la suite catholique. (Plusieurs membres à gauche disent que ces articles ont été constatés.)

M. le COMTE DE MONTMAYEL continue ses citations, en citant un article intitulé : *Jésus charpentier*, qui a été dénoncé à M. le garde des sceaux.

M. le GARDE DES Sceaux dit qu'il n'y a pas de délit dans cet article.

M. le COMTE DE MONTMAYEL répond qu'il y a un blâme qui a touché profondément les catholiques.

M. Jules Simon, président du conseil, a exposé ses doctrines en matière de répression de la presse; il ne lit pas les articles et s'en rapporte au ministre de la justice qui, lui, de son côté, s'en rapporte au ministre de l'Intérieur.

Les attaques contre les catholiques n'étaient pas le gouvernement, qui n'est sensible qu'aux attaques contre la République.

En s'en donnant l'Église et la religion, on ne voit pas que l'on compromette la société et l'État. Ne voit-on pas le trouble des esprits augmenter?

Hier, des étudiants d'une école de l'État, élevés dans l'esprit de discussion, après avoir entendu un professeur flétrir, comme ils le méritent, les sanglants auteurs de la Terreur (bruits à gauche), rédigeaient un manifeste où ils déclaraient la guerre au catholicisme.

Con-équent avec eux-mêmes, ils ont insulté un prêtre et tenté de forcer la porte d'un établissement religieux. (Très bien ! à droite.)

M. le président du conseil voudra sans doute répondre à la question qui lui est posée et dire comment il entend assurer le respect qui est dû à la religion, et à la liberté de conscience et à la liberté de la presse.

M. Jules Simon, président du conseil, a exposé ses doctrines en matière de répression de la presse; il ne lit pas les articles et s'en rapporte au ministre de la justice qui, lui, de son côté, s'en rapporte au ministre de l'Intérieur.

Les attaques contre les catholiques n'étaient pas le gouvernement, qui n'est sensible qu'aux attaques contre la République.

En s'en donnant l'Église et la religion, on ne voit pas que l'on compromette la société et l'État. Ne voit-on pas le trouble des esprits augmenter?

Hier, des étudiants d'une école de l'État, élevés dans l'esprit de discussion, après avoir entendu un professeur flétrir, comme ils le méritent, les sanglants auteurs de la Terreur (bruits à gauche), rédigeaient un manifeste où ils déclaraient la guerre au catholicisme.

Con-équent avec eux-mêmes, ils ont insulté un prêtre et tenté de forcer la porte d'un établissement religieux. (Très bien ! à droite.)

M. le président du conseil voudra sans doute répondre à la question qui lui est posée et dire comment il entend assurer le respect qui est dû à la religion, et à la liberté de conscience et à la liberté de la presse.

Ordre du jour Leblond est adopté par 361 voix contre 121.

La séance est levée à six heures et demie.

Suspension de la concurrence en matière d'enseignement.

Nous venons de recevoir les procès-verbaux imprimés des séances du Conseil municipal du 7 et du 21 mars.

A la suite du rapport de M. Violette en vue d'obtenir l'installation à Lille des deux Facultés de Douai, nous voyons que M. Charles a demandé qu'un exemplaire de ce rapport soit envoyé à M. Gambetta.

C'était de toute justice, puisque M. Gambetta, l'année dernière, dans son discours au Grand-Théâtre, avait juré de faire abolir la loi de l'enseignement supérieur.

Pour compléter le rapport, les auteurs de la proposition y ajoutent une note de deux grandes pages concluant qu'« IL FAUT SUPPRIMER LA CONCURRENCE ».

Dans le même ordre d'idées, à Arras, le journal *l'Éclair* reproduit en entier, à titre de manifeste, en tête de sa première page, l'article de la *Republique Française* dont nous avons parlé hier, et finissant par ces mots : IL FAUT SUPPRIMER IMMÉDIATEMENT L'Université catholique de Lille.

Ces hommes qui nous orient sans cesse : « Liberté! Egalité! Fraternité, » au fond ne veulent qu'une chose : le monopole. — (Propagateur)

H. LEFÈVRE.

P. S. — La Correspondance universelle dit, en date d'hier soir, que « M. le ministre de la justice a été vivement pressé par des députés gauches d'intervenir, au nom du gouvernement, dans la question de l'institution canonique de l'Université catholique de Lille, et de PRONONCER LA FERMETURE DE CETTE UNIVERSITÉ. M. le garde des sceaux a promis de saisir le Conseil des ministres de cette question, et fera connaître la décision prise. »

BULLETIN ECONOMIQUE

Leçons sur la teinture des laines

PROFESSES

A LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE LONDRES

Par M. GEORGES JARMAIN

Dans ces vingt dernières années, c'est-à-dire depuis l'époque où M. le docteur Lefebvre, en 1836, son procédé pour produire de la graine d'aniline, l'art de teindre la laine subit de grands changements dans les moyens d'accomplir la plupart des opérations. L'introduction d'un nombre considérable de nouvelles couleurs, découvertes par les chimistes, a nécessité ces modifications.

De nos jours le teinturier, par conséquent, conscience qu'il est redevable au chimiste d'un grand nombre de ses plus belles couleurs et qu'il a même reçu les leçons pour les appliquer, en fait de teinture, il ne peut plus se dispenser de connaître les principes de la chimie qui lui fournissent mieux que tout autre genre de connaissances, les moyens d'exceller dans son art.

Souvent, lorsque je considère cette habileté de nos teinturiers, je me dis que, si l'on ne se contentait pas de leur science, on pourrait leur enlever la pratique et par une éducation soignée, qui leur permet d'arriver à de si bons résultats, je me sens plus fermement convaincu que cette pratique et cette observation, se combinant avec une véritable instruction scientifique, on ferait de nos teinturiers sans rivalité. Ils devraient donc bien se pénétrer de l'idée que l'observation et la pratique, passées même au plus haut degré, ne suffisent pas, et qu'il faut absolument se mettre à même de bien comprendre la nature des opérations qu'ils exécutent, s'ils ne veulent pas être à la longue, tout à fait dépassés par ceux qui combinent la théorie et le savoir avec la pratique.

Un autre côté, le chimiste n'est pas toujours compétent pour expliquer d'une manière satisfaisante les faits qui se passent dans la pratique et par une éducation soignée, qui leur permet d'arriver à de si bons résultats, je me sens plus fermement convaincu que cette pratique et cette observation, se combinant avec une véritable instruction scientifique, on ferait de nos teinturiers sans rivalité. Ils devraient donc bien se pénétrer de l'idée que l'observation et la pratique, passées même au plus haut degré, ne suffisent pas, et qu'il faut absolument se mettre à même de bien comprendre la nature des opérations qu'ils exécutent, s'ils ne veulent pas être à la longue, tout à fait dépassés par ceux qui combinent la théorie et le savoir avec la pratique.

Dans ces conditions, il est extrêmement désirable que le chimiste et le teinturier travaillent de concert; ce sera pour eux le moyen de bénéficier réciproquement de leur connaissances respectives.

EAU

Cet indispensable élément de l'art du teinturier réclame la première attention. On peut dire que le succès des opérations pratiquées sur la laine dans les divers procédés de dégraissage, du lavage, du blanchiment et de la teinture repose principalement sur le caractère de l'eau employée. Il est donc de première importance de s'assurer de la qualité de l'eau et de se conformer aux règles suivantes à exécuter avant d'établir un nouveau travail ou d'en rectifier d'autres déjà en train.

Ayant eu à examiner dans ma carrière un grand nombre d'eau de qualités très-variées, au point de vue de leur convenance à la fabrication des laines, je suis arrivé aux résultats suivants que j'appellerai les limites d'impuissance de l'eau qu'on peut employer pour le dégraissage et la teinture de la laine. L'eau doit remplir les conditions suivantes.

(à suivre.)

Roubaix-Tourcoing et le Nord de la France

Voici quels ont été les votes des députés du Nord, dans le scrutin sur l'ordre du jour proposé, hier, par les gauches. Pour bien apprécier les votes de nos députés, il faut se souvenir que cet ordre du jour était soutenu par M. Gambetta, par celui qui s'est écrié à la tribune : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Les représentants qui ont voté cet ordre du jour partageaient donc l'opinion de M. Gambetta, et croient, comme lui, qu'il faut traiter en ennemi le cléricalisme — le catholicisme — c'est-à-dire, nous tous qui croyons, qui professons la foi catholique.

Si cette opinion n'est pas la leur, il faut en conclure qu'ils votent sans savoir ce qu'ils font, sans apprécier la portée de leurs actes :

Pour l'ordre du jour, l'abbé

par M. Gametta et toutes les gauches:

MM. Desmousters, Guillemain, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Massiot du Biest, Masure (Gustave), Mention, Merlin et Scrépel (Achille).

Ont voté contre :

MM. Brame (Georges), Joss, Plichon, Renard (Valenciennes), des Rotours.

M. Lérentz n'a pas pris part au vote.

Il paraît que la maladie de M. Achille Scrépel ne l'empêche pas de bien montrer que, pour lui aussi, « l'ennemi, c'est le cléricalisme ! » Nous en prenons acte.

P. S. — Le compte-rendu de la séance d'hier, publié par *l'Officiel*, nous apprend que M. Achille Scrépel a obtenu un « congé illimité ».

M. Scrépel assistait-il à la séance d'hier, ou ses amis ont-ils voté pour lui??...

Pour l'honneur de M. Scrépel, une réponse serait nécessaire.

Le conseil d'Etat vient de rendre un arrêt intéressant tous les propriétaires de terrains soumis à la double servitude d'occupation temporaire et d'extraction de matériaux. Il résulte, en effet, de cet arrêté, que les propriétaires des dits terrains doivent être indemnisés de tout préjudice par l'entrepreneur de l'Etat, ou, à défaut de ce dernier, par lui-même.

Le conseil départemental de l'instruction publique a nommé membres des commissions d'examen des aspirants au certificat d'études primaires :

VILLE DE LILLE. — Cantons Nord-Est et Sud-Est. — MM. Rigaut, adjoint au maire de Lille; Lecoq, curé-doyen de Saint-Sauveur; délégué cantonal; Ollier, pasteur protestant; Lechat, délégué cantonal; Lillois; Nouvègue, juge de paix, délégué cantonal; Ozenfant-Sorive, délégué cantonal; Faidherbe instituteur communal à Roubaix; Dédéobert, frère Ebberhart, instituteur communal à Tourcoing; Hequet, instituteur communal à la Croix-Rouge (hameau de Tourcoing).

Cantons Centre, Ouest et Sud-Ouest. — MM. Cotel-Béghin, maire de Lille; Duriez, curé-doyen de Sainte-Catherine, délégué cantonal; Desbaines, archiviste du département, délégué cantonal; Lemaitre, délégué cantonal; Ernest Loyer, id.; Floris Descaz, id.; Van Houde, id.; Aristide Faidherbe, instituteur communal à Roubaix; Dubruque, frère Egeberus, instituteur communal à Roubaix; Dobus, sous-directeur de l'école primaire surprievise de Lille.

VILLE DE ROUBAIX. — (3e partie) MM. Fanechon, maire de Roubaix; Berteaux, curé-doyen de Saint-Martin, président de la délégation cantonale de Roubaix; Alexandre Bultaux, délégué cantonal à Roubaix; Tillmant, directeur de l'école primaire supérieure de Lille; Gillier, (frère Alexandre), instituteur communal à Lille; Henri Fournier, id.; Lesur, id.; Lerat, instituteur, professeur à l'école supérieure de Lille. — (2e partie) : MM. Daudet, adjoint au maire de Roubaix; Erard, docteur de Notre-Dame, président de la délégation cantonale; Lebrat, pasteur protestant à Roubaix; délégué cantonal; Henri Bossut, délégué cantonal; François Ernout, id.; Chamber, (frère Régis), instituteur communal à Lille; Christiaens, instituteur communal à Lille; Caron, id.

VILLE DE TOURCOING. — MM. Roussel-Defontaine, maire de Tourcoing; Simon, docteur de Tourcoing, président de la délégation cantonale; Charles Jongler, industriel, délégué cantonal; Desbrières, négociant, id.; Lemaire, instituteur communal à Lille; Duriez, id.; Faidherbe, instituteur communal à Roubaix; Lelouch (frère Eustade), instituteur à Roubaix.

On s'occupe beaucoup, dans le quartier Sainte-Elisabeth, d'une affaire de faux, qui vient d'amener l'arrestation d'un individu nommé M...

Il s'agit d'effets de commerce, créés par M..., sur lesquels il aurait imité la signature de commerçants de cette ville.

C'est seulement à l'échéance qu'on se serait aperçu du faux.

Pour avoir enfreint un arrêté d'expulsion, Jean Marécaux, âgé de 28 ans, a été mis entre les mains de la gendarmerie.

On nous signale deux accidents, arrivés hier, dans deux de nos manufactures.

D'une part, c'est un fleur du sentier du Crêchet, nommé Narcisse Arbon, qui s'est trouvé entre le chariot et le corps de son métier. Il en est résulté d'affreuses blessures aux cuisses. Le docteur Lefebvre, qui a donné les premiers soins au malheureux blessé, n'a constaté aucune fracture, seulement une dépression considérable des chairs.

Le deuxième accident s'est produit dans une fabrique de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Le mécanicien, jeune homme de 20 ans, nommé Liignon, travaillant près de l'arbre de transmission, a eu le bras engagé dans une corde qui s'y était enroulée. Serré fortement, une fracture au radius s'est déclarée.

Ce jeune homme a été immédiatement conduit à l'hôpital.

La bénédiction de la bannière de l'Union des Travailleurs, notre jeune société chorale, aura lieu, jeudi prochain, 10 mai, à 10 heures du matin, dans l'église Sainte-Elisabeth.

La Grande Fanfare se fera entendre pendant la cérémonie.

Nous avons annoncé dernièrement l'arrestation de Dedoncker, à la suite d'un pillage de basse-cour. Ce personnage vient de passer devant le tribu-

nal correctionnel de Lille. Il a été condamné à huit mois de prison.

Mais, il paraît que Dedoncker n'était pas seul. Il faisait partie d'une bande de voleurs nocturnes qui depuis quelque temps exploitaient les poulliers de nos campagnes environnantes.

Le chef de la bande, nommé Witterman, est parvenu à se sauver en Belgique.

Pendant la nuit du 23, ils avaient exploité Tourcoing. Pendant celle du 26 au 27 avril, les poulliers et les cages à lapins, de Lomme et de Sequeidun. A trois heures du matin, des employés d'octroi les aperçurent près de la Planche à Quesnoy. Ils les poursuivirent croyant avoir devant eux des fraudeurs. Witterman, s'échappa. Dedoncker est arrêté porteur d'un sac renfermant des poules, des coqs, des lapins, dont deux vivaient encore, du linge, etc.

Trois députés du département du Nord, viennent d'informer par un télégramme l'administration municipale de Douai que, dans une visite qu'ils viennent de faire à M. le ministre de l'Instruction publique, il leur a été donné l'assurance formelle que les deux Facultés de Douai n'ont à craindre aucune modification comme quelques journaux l'avaient prétendu.

Un premier crédit vient d'être ouvert au ministère de la guerre pour la construction des forts de Lille.

La sainte Messe sera célébrée le 6 mai à 8 h., par Mgr l'archevêque de Cambrai dans l'église de Notre-Dame de la Treille à Lille, pour recommander à Dieu les intérêts moraux et matériels de la ville de Lille.

La cour de cassation va être appelée à se prononcer sur l'arrêt de la cour de Douai, dont nous avons donné, il y a quelque mois, le texte. Un Belge, habitant notre ville, avait épousé une Française; après quelques années de ménage, le tribunal de Lille dut prononcer un jugement de séparation de corps : le mari fit ensuite prononcer le divorce par le tribunal belge de Tournai.

Aujourd'hui, il veut célébrer à Lille une seconde union. L'officier de l'état-civil s'y oppose, et la cour de Douai approuve son refus : le système de son arrêt consiste à dire que la loi sur l'indissolubilité du mariage est une loi de police, contre laquelle le statut national de l'étranger ne saurait prévaloir. Sur le pourvoi formé par le demandeur, la chambre des requêtes a renvoyé l'affaire à l'examen de la section civile de la cour de cassation.

Nous en ferons connaître le résultat.

Un M. P... ex-capitaine des volontaires du Nord, était accosté venant d'être par un nommé Word, belge, qui se fit reconnaître à lui comme ayant été sous ses ordres pendant la dernière guerre, et blessé à la jambe à la bataille de Bapaume, blessure qui nécessita l'emploi d'une jambe de bois.

Word chercha à intéresser à son sort M. P..., à qui il raconte qu'il ne touchait sa pension que depuis six mois, et, dans la conversation, il apprit le nom de la maison où son ancien capitaine est employé.

Quelle ne fut pas la surprise de ce dernier, lorsqu'avant-hier matin, à son arrivée à Pœtoli, il lui fut donné connaissance d'une lettre signée de son nom, demandant à son patron jusqu'à lendemain, une somme de 900 fr. pour affaire urgente. Un reçu de même somme, sur timbre, accompagnait la lettre.

La veille, mercredi, à huit heures du soir, Word s'était présenté porteur de cette lettre. Comme, au premier examen, et en l'absence de M. P., les signatures avaient paru faussées, Word fut recommandé à la surveillance des servantes de la maison, pendant qu'on lui préparait une enveloppe contenant un papier insignifiant qui lui fut remis après avoir tiré de lui quelques indications sur son nom et son domicile, qu'il donna faux tous les deux.

M. P., muni de la lettre et du reçu qu'on avait conservés, alla faire sa déposition et dénonça Word qu'il avait reconnu au signalement qu'on lui avait donné; en outre, désirant mettre le plus tôt possible, s'il était en son pouvoir, le coupable entre les mains de la justice, il se rendit au domicile indiqué par Word comme étant le sien; mais, comme il s'y attendait, ayant appris que Word y était inconnu, M. P... alla à une autre adresse, 42, rue des Tanneurs, que Word avait eu la naïveté d'indiquer également, et là il apprit que ce dernier y habitait et se trouvait dans sa chambre.

M. P... avait aperçu dans la rue un brigadier de police; il alla aussitôt le prier de lui prêter main-forte, et, retournant avec lui au logement de Word, il n'hésita pas, quoique averti par le propriétaire que Word avait chez lui un revolver, à monter à sa chambre d'où il le fit descendre, et emmener à la police de sûreté où le mandat d'ar-

restation parvenait quelques minutes après.

Dans l'après-midi, Word, confronté avec la personne à qui il avait remis la lettre ainsi qu'avec les deux servantes, fut parfaitement reconnu par toutes trois, malgré ses dénégations. Il est aujourd'hui maintenu en état d'arrestation, comme prévenu d'escroquerie et de faux.

La lune rousse, actuellement sur son déclin, semble, au dire des agriculteurs de notre contrée, ne pas vouloir être aussi clémente qu'au commencement de sa période.

Le violent vent du nord qui règne constamment depuis une huitaine de jours paraît également la seconder dans ses désastreux effets du rayonnement nocturne, il gèle à glace toutes les nuits.

Cet état de choses fait craindre beaucoup pour les arbres à fruits, qui sont aujourd'hui dans une complète floraison.

Quant aux céréales et aux plantes fourragères, la température quasi hivernale que nous signalons ne fait que retarder leur développement sans nuire à l'ensemble de la végétation. Il n'en est pas de même dans les jardins, beaucoup de primeurs ont été attaquées par la gelée et sont compromises, notamment dans les espèces hâtives et précoces. Néanmoins, le froid a l'avantage de détruire une infinité de pucerons et d'insectes, qu'un hiver peu rigoureux n'avait point anéantis dans nos terres légères.

On vient de mettre à la disposition du parquet de Douai, Aug. Piedraux, de Beury, âgé de 37 ans, accusé comme nous l'avons dit, d'attentats infâmes. Après avoir passé la frontière, il a voulu revenir au village, et se doutant que c'était le guet-apens. Conduit devant le juge de paix du canton, il a d'abord essayé de nier; mais serré de près par les questions de ce magistrat, il a fini par faire des aveux complets.

Un affreux malheur s'est produit, mercredi à Pusine des Hauts-Pourchaux, à Denain. A. Dufour, âgé de 52 ans, père de quatre enfants, voulant nettoyer un cylindre pendant la machine, bien que les règlements le défendent, a été pris par ce cylindre et affreusement mutilé. Il a succombé un quart d'heure après.

Le corps pondant de l'Echo du Nord à Dunkerque nous envoie en date du 3 mai les nouvelles suivantes :

Le brick italien *Maria Delina*, capitaine Ferrentini, ayant voulu sortir de canal sans pilote pour aller à Civita-Vecchia avec engrais potassiques, s'est échoué sur le Braeck-Bank. On espère le retirer.

La gendarmerie de Berlainmont vient de découvrir et d'arrêter une bande de voleurs qui exploitaient les communes de Laval et Mouscous-Waast. Ces individus s'introduisaient dans les fermes et y volaient des grains, des fèves, des avoines, en quantité souvent considérable; ils volaient également des volailles.

Ainsi, chez M. Maximilien Plumet, à Mouscous-St-Waast, ils auraient soustrait pour 1,200 fr. de grains, pour 400 fr. de volailles et au moins pour 250 fr. de moutons.

Ces voleurs, dont la plupart sont des repris de justice, ont été écroués en la maison d'arrêt d'Arras, pour attendre la comparution devant la juridiction criminelle.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 mai. — Mathilde Denolf, rue des Anges, cour Dhont. — Marie Leprieux, rue de l'Épèule, cour Oscar. — Laure Cartry, rue St-Elisabeth, 37. — Marie Calvez, rue Jacquart, cour Masurel. — Bernadine Mulier, rue du Tilleul. — Henri Carrière, Hôtel-Dieu.

Du 3. — Marie Delmasin, rue Nain, 40. — Augustine Ladam, rue des Foscés, 30. — Félicie Ramon, rue de l'Épèule, cour de la Reine, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 2 mai. — Eugène Vantemsche, 7 mois, fort de Messine, rue St-Vincent-de-Paul. — Clara Watel, 8 mois, rue Blanchemille, 71. — Théodore Bracke, 4 ans, 6 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour d'Arle d'or, 16. — Marie Vanbergher, 37 ans, 2 mois, hainbrocheuse, rue du Pile. — Henri Legrand, 31 ans, marchand de légumes, rue du Tilleul. — Marie Clachots, 1 an, 4 mois, au Cul-de-Four. — Germaine Gréteur, 1 mois, 5 jours, rue St-Jean, 154.

Du 3. — Albert Balleux, 1 an, 1 mois, rue Pellart, 31. — Marie Yanneux, 3 mois, chemin des Coutaux, 2. — Lévinia Wagenbende, 22 ans, 3 mois, tisserand, rue de Tullier, 28. — Pierre Poillet, 18 ans, 10 mois, marchand de beurre, Hôtel-Dieu. — Wilfrids Delneufcourt, 1 an, 10 mois, Hôtel-Dieu. — Arthur Desmet, 6 ans, rue Darbe, cour Thibierge. — Rovine, présenté sans vie, rue de Tourcoing, 39.

MARIAGE du 2 mai. — Auguste Micheau, 36 ans, sergent, garde-magasin, au 127 de ligne, et Marie Legrand, 30 ans, mercière.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 mai. — Alexandre Clarisse, 61 ans, 4 mois, veuf de Augustine Dumoulin, à la Blanche-Porte. — Sophie Bultel, 31 ans, 8 mois, veuve de Auguste Lasuy, à l'hôpital-civil. — Jean-Louis Deloebbergh, 68 ans, 3 mois, veuf de Augustine Florin, à l'hôpital-civil. — Mélanie Verheulst, 69 ans, épouse de Charles Vanhulle, au Blanc-Sau.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DE BEUKELAER-VAN DOOREN, qui par obseques ont été reçus le samedi 5 mai 1877, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, se prient de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 6 mai 1877, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Notre-Dame, 4, à Roubaix.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE-ÉUGÉNIE-ADÉLAÏDE-JOSEPHINE DAUCHY, épouse de Monsieur DIÉTRA, LORIDANT, 43, rue de Roubaix, le 10 mai 1872, dans sa 25e année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille GAYDET-BOET, qui par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame CHARLOTTE-JOSÈPHE BOET, veuve de Monsieur CÉSAR GAYDET, décédée à Roubaix, le 5 mai 1877, à l'âge de 81 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le samedi 6 mai 1877, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Champs, n° 32. 13578

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JULES GATTEAU, organiste et maître de chapelle de l'église Notre-Dame, décédé à Roubaix, le 21 avril 1876, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle PHILONISE DUTILL, LÉUL, trésorière de la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Lundi 7 mai, à 9 heures 1/2, par la Confrérie de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Mardi 8 mai, à 7 heures, par la Confrérie du Saint-Sacrement.

Le même jour, à 7 heures 1/2, par la Confrérie des Trépassés.

Mercredi 9 mai, à 7 heures, par la Confrérie du Rosaire.

Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES D'OBIT. — Imprimeur Alfred Rebaux. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien.)

Faits Divers

— On sait que cinq des rares tombeaux des grands-maîtres de l'ordre des hospitaliers de saint Jean de Jérusalem, qui avaient échappé, à Rhodes, à la destruction, vont être achetés par le gouvernement français. Dans sa dernière séance, la commission des monuments historiques a voté les crédits nécessaires. Ces tombeaux, qui sont dans un état satisfaisant, ont pour nous un grand intérêt : un point de vue archéologique. Quatre d'entre eux sont des tombeaux de grands-maîtres français, illustres dans les annales de l'ordre. Ce sont ceux de : Pierre de Gazon 26e grand maître ; Diennou de Cornillon, 27e ; Robert de Jalliac, 30e ; et Jacques de Milly, 35e grand maître.

— Depuis quelque temps déjà, l'un de nos compatriotes, le lieutenant de vaisseau Gicquel est placé à la tête de l'arsenal de Fou-Tchéou, le plus important des établissements militaires de Chine. M. Gicquel revient en France chargé d'une mission spéciale du gouvernement chinois. Il aura à surveiller et à diriger l'éducation d'un certain nombre de jeunes mandarins de haute naissance qui étudieront, successivement à Paris, Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg et dans les autres capitales de la civilisation européenne. Les appointements de M. Gicquel, assure-t-on, sont fixés à 200,000 fr. par an.

— Un procès curieux va se juger à Gand. Un journal gantois, la *Flandre libérale*, ayant publié une série d'articles sur l'histoire des papes et des cardinaux d'autrefois, a reçu assignation de la part des arrière-petits neveux et représentants des cardinaux Bernetti, Albani et Peretti, de M. Morini, adjudant de chambre des papes Grégoire XVI et Pie IX, et de M. Maroni. Les demandeurs réclament comme réparation du dommage causé à la réputation de leurs ascendants et parents par les diffamations du journal gantois, chacun dix mille francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement à intervenir dans dix journaux de Belgique, dix journaux de France et dix journaux d'Italie, plus l'insertion, à cinq reprises différentes, dans la *Flandre libérale*. Il y a là une question de droit assez intéressante.

— Savait-on que le prince Gortschakoff, l'éminent chancelier de Russie, a appris la langue française sous la direction d'un professeur qui s'appelait de son vrai nom Marat, et était le propre frère du terrible conventionnel ?

Le professeur Marat enseignait la littérature française au lycée de Terkoï-Selo, où fut élevé Alexandre Mikhaïlovitch Gortschakoff. Seulement, comme ce nom de Marat n'était pas de bonne odeur auprès des cours d'Europe, M. Marat, frère de « l'ami du peuple », s'appela de Bondry, sur l'ordre exprès de l'impératrice Catherine, qui lui avait imposé ce changement de nom, comme on met un voile sur un trop monstrueux visage.

— La saignée va-t-elle disparaître du traitement de nos médecins ?

Une statistique assez curieuse constate que la consommation annuelle des saignées dans les hôpitaux de Paris a été, de 1820 à 1824, de 183,000 ; de 1824 à 1830, de 508,000; de 1830 à 1834, de 828,000; de 1834 à 1850, de 430,000; de 1850 à 1854, de 225,000 de 1855 à 1863, de 138,000; de 1863 à 1876, de 93,000; de 1876 à 1876, de 52,000.

En 1835, les hôpitaux de Paris consommèrent pour 90,000 fr. de saignées, aujourd'hui ils n'en consomment plus que pour 1,800 fr.

Il est vrai que le nombre des saignées qui consomment augmenta au fur et à mesure que la consommation des autres diminua.

— La ville de Pérolia a failli être entièrement détruite par un incendie. Un violent orage a éclaté, et la foudre est tombée sur les exploitations de pé-